



Feuillet 2024 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	32
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	5
Nombre de votants	39
Date de la convocation	27/02/2024
Certifié exécutoire le	11/03/2024
Date d'affichage	11/03/2024
Envoyé en préfecture le	14/03/2024

Le quatre mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle,

BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LELIEVRE Carla, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean Yves.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : BEZAUD Sophie, ENSERGUEIX Jean-François.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : DELAUNAY Jean-Paul, GAGE Pascal, LONGUET Jean-François, VERGNE Patrick.

EXCUSES : CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), DEGERY Sylvie (donne procuration à TENEZE Véronique), JAMILLOUX-VERDIER Simone (représentée par BEZAUD Sophie), LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), PLAS Marcel (représenté par ENSERGUEIX Jean-François), TAVERT Gérard (donne procuration à COISSAC Vincent), VIGROUX SARDENNE Josiane (donne procuration à JENTY Philippe).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

31-2024 : Annule et remplace délibération 111-2023 Choix d'un scénario pour l'optimisation du tri des déchets

- Vu la délibération en date du 26 juin prise sur une étude de Terroirs et Communautés jugée incomplète
- Vu la nouvelle étude de terrain menée par le Service Déchets pendant 6 mois et les différentes concertations menées avec les élus des 20 communes du territoire
- Vu les coûts d'investissement d'achat des bacs pour le nouveau schéma de collecte qui sont plus précis
- Vu les contraintes techniques de sécurité des nouveaux camions (blocage du camion pendant 1H si marche-arrière effectuée avec marche-pieds baissés)
- Vu l'interdiction de collecte des sacs noirs en vrac ou en bacs non normés
- Vu l'impossibilité d'effectuer des demi-tours sur des terrains privés
- Vu l'ajout de 70 km à chaque tournée des bacs jaunes pour transfert des déchets d'emballages à Naves
-

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à 30 voix pour, 0 abstention et 9 contre :

De retenir le scénario suivant :

- Arrêt de la collecte en sacs noirs en vrac ou en bacs non normés qui ne puissent être appréhendés par le lève-conteneur sur l'ensemble des 20 communes
- Collecte des ordures ménagères et des déchets d'emballages en points de rassemblement de bacs roulants (nommés « points de regroupement » dans le règlement de collecte) pour l'ensemble des 20 communes sur la base de la cartographie validée par chaque Maire du territoire. Une période de rodage sera nécessaire afin de parfaire le maillage (retrait ou ajout de bacs si nécessaire en fonction des volumes collectés)
- Collecte de déchets assimilés pourra (au cas par cas) se faire en porte à porte.
- Modification des fréquences de collecte : semaine 1 collecte des ordures ménagères, semaine 2 collecte des emballages, sauf pour les 3 centre-bourgs (Treignac, Chamberet et Bugeat) qui seront collectés pour les ordures ménagères et les emballages une fois par semaine (au lieu de 2 actuellement). Une adaptation des fréquences sera en revanche possible en saison estivale (exemple pour les EHPAD)

- Mise en place de ce nouveau dispositif à compter du 4^{ème} trimestre 2024, après réunions publiques effectuées par le Service Déchets sur l'ensemble des 20 communes, pour information auprès des usagers

Fait à Treignac, le 11/03/2024
Le Président, Philippe JENTY

